

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 8 mars 2024

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_025

Membres en exercice : 25
Conseillers présents à la séance : 17
Pouvoirs : 4
Absents : 4

Date de publication : 11 mars 2024

Le 8 mars 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 et le 29 février 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT,
Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme COUDERT,
M. LEFEVRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,
M. LANGLOIS,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BIOT par
M. PARIGOT, Mme BIOT FLORIMOND par Mme DELOT,
M. TIRARD par Mme SCHWENTER, M. LECOMPTE par
Mme ETIENNE

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER,
M. SERRE, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme ETIENNE et M. GORNEAU ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

PRIX DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2024.

Visas :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2221-11, L 2224-1,
- Vu le règlement du service des eaux en date du 12 décembre 2013,

Contenu de la proposition :

En 2023, le prix de vente de l'eau potable était de 1,16 € HT le m³.
La charge fixe est de 7,50 € HT et s'applique à chaque facture émise, soit un total annuel de 15,00 € HT.

*Après avoir voté le budget du service des eaux et en avoir étudié toutes les dispositions,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

- **MAINTIENT** en 2024, le prix de vente de l'eau potable à 1,16 € HT le m3 .
- **MAINTIENT** la charge fixe à un montant de 7,50 € HT s'appliquant à chaque facture émise, soit un total annuel de 15,00 € HT.
- **RAPPELLE** que la charge fixe comprend les frais de réparation de fuites situées sur la partie du branchement d'eau avant compteur y compris pour celles se trouvant en propriétés privées. (Cf règlement intérieur)

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 11 mars 2024
Le Maire, Yves DELOT,



VILLE DE SAINT-FLORENTIN
prix de vente de l'eau & assainissement

éléments	éléments	2024 *
eau <i>(commune St Flo)</i>	eau <i>(commune St Flo)</i>	1,1600 €
FNAEP contre valeur	FNAEP contre valeur	0,3800 €
assainissement <i>(VEOLIA)</i>	assainissement <i>(VEOLIA)</i>	1,8940 €
	assainissement <i>(commune St Flo)</i>	- €
red. Modernisation	red. Modernisation	0,1850 €
sous-total HT	sous-total HT	3,6190 €
TVA 5.5%	TVA 5.5%	0,0847 €
TVA 10%	TVA 10%	0,2079 €
sous-total TTC	sous-total TTC	3,9116 €
TOTAL TTC	TOTAL TTC	3,9116 €

eau	eau	1,16 €
assainissement	assainissement	1,89 €
TOTAL	TOTAL	3,05 €

Abonnement part fixe eau <i>(commune St Flo)</i>	part fixe eau <i>(commune St Flo)</i>	15,00 €
Abonnement part fixe assainissement <i>(VEOLIA)</i>	part fixe assainissement <i>(VEOLIA)</i>	118,06 € *

* la part fixe assainissement est revalorisée au 01/03, le montant indiqué ici est le montant 2023 hors revalorisation annuelle

